



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 2 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt quatre, le deux juillet à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 26  
Pouvoir : 1  
Absent : 0

Date de la convocation : 26 juin 2024

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, GABIGNON Christophe, DUFFAULT Laurent, BEUGIN Valérie, VERDUZIER Jean-Bernard, VERDUZIER Kevin, BARREAULT Mireille, GAUTHIER Guillaume, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉE PAR POUVOIR :**  
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD

**ABSENT :** /

**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT

### DELIBÉRATION N°83

Rapporteur : Christian MICHAUD

### OBJET : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX DE VOIRIE AVANT LE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que la commune souhaite mettre en œuvre un programme de rénovation de la voirie sur l'année 2024.

Les travaux consisteront principalement à refaire les couches de roulement de plusieurs voies communales et à mettre en place des aménagements de voirie pour faciliter les déplacements doux et sécuriser plusieurs accès :

- aménagement de la rue Olivier Merle
- aménagement de la rue de la Grotte
- réfection de la rue de la Rouzinière
- réfection de la rue Anatole Laurette
- réfection de la rue de la Maison Vieille
- réfection d'une partie de la rue du Bois Granger
- aménagement de la rue Benoît Frachon pour des raisons de sécurité routière
- création d'une piste cyclable avenue Jules Ferry
- réfection de la rue du Puyrigault
- réfection de la rue des Moulins

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 803 000,00€ TTC.

Selon l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser M le Maire à lancer la procédure et à signer le marché avec les titulaires qui seront retenus par la commission d'appel d'offres.

**VU** l'article L.2122-21-1 du code général des collectivités territoriales,

**Considérant** la nécessité d'effectuer des travaux de voirie sur la commune,  
**Considérant** le montant prévisionnel des dépenses à engager,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à un appel d'offres dans le cadre du projet indiqué ci-dessus,
- d'autoriser M le Maire à signer le marché à intervenir et toutes pièces afférentes à ce dossier.

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,  
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet  
acte,  
le 05 JUL. 2024

